

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS No 11/13**

Objet	Révision du PGA Demande de crédit pour honoraires
Opération proposée	Crédit d'investissement
Coût de l'opération	Frs. 227.000.-
Frais déjà engagés inclus	Frs. 54'000.-
Financement	Par la trésorerie courante
Amortissement	Sur 10 ans, par annuités égales de Frs. 22'700.-
Planification de la dépense	Non prévu dans le plan quinquennal 1013 - 2018.

Remarques

La mise sur pied du nouveau PGA est en travail depuis 2004.

Le PGA a été soumis à l'enquête publique le 05 janvier 2013, et a suscité de nombreuses oppositions.

En 2000 et 2003, deux préavis de demande de crédit ont été acceptés par le conseil communal, pour un montant de Frs. 145'000.-

A fin 2008, une première étape de Frs. 222'888.90 a été amortie sur crédits d'investissements.
(hors Vieille Ville, pour Frs. 89'967.15)

De 2009 à ce jour, Frs. 210'844.70 ont été investis, sur budgets de fonctionnement annuels.

Le montant total englouti à ce jour pour la mise sur pied du PGA est donc de Frs. 433'733.60

Les frais déjà engagés en 2013, soit Frs. 54'000.-, sont inclus dans le préavis 11/13.

Le présent préavis, s'il est accepté, portera ce montant à quelques Frs. 607'000.-

S'agissement d'investissements évolutifs, la CoFin souhaite, dans un esprit de vue d'ensemble et de clarté, que toute nouvelle demande de crédit soit assortie d'un récapitulatif des sommes déjà engagées.

Les honoraires du bureau d'urbanisme GEA représentent la plus grosse charge de ce dossier.

La CoFin recommande à la municipalité d'optimiser leur engagement, afin de cadrer au plus juste les coûts de leurs prestations.

Bien que le montant demandé de Frs. 227'000.- ne représente certainement pas les derniers frais consacrés au PGA, son octroi nous apparait nécessaire afin de permettre la poursuite des études aboutissant à terme la mise sur pied du PGA.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à la majorité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

Le rapporteur : Daniel Blanchard

Aubonne, le 18 septembre 2013